

Canton de Harnes
Arrondissement de Lens
Département du Pas-de-Calais
Téléphone : 03.21.13.02.31
Télécopie : 03.21.13.02.40

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,

Monsieur Alain ROGER

MAIRE de Noyelles-sous-Lens

À

Mesdames et Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux

62221 NOYELLES-sous-LENS

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Transmis le : 25 février 2019

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 06 FÉVRIER 2019**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie DELVALLEZ, Sabine FINEZ, Philippe CERF, Adjointes, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Danielle SENECHAL, Emmanuelle DHONDT, Marie-Hélène GUEYDON, Samantha EDDRIOUICH, Daniel CAPILLON, Patrick BOULOGNE, Maryvonne POULAIN, Daniel WAWRZYNIAK, Freddy MIETTE, Louis ALEXANDRENNE, Francis LOCQUET, Chantal GAUTIER, Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. Micheline MAYEUX (procuration à Maurice BERNARD), Alain VANTREPOTTE (procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK), Cathy CZAJKOWSKI (procuration à Sabine FINEZ), Jean PERRAULT (procuration à Alain ROGER), Joëlle COCHEZ (procuration à Maryvonne POULAIN), Mickaël KOPREK (procuration à Bernard FINEZ), Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIT ABSENT : M. Hicham MESSAOUDI, Conseiller Municipal.*****

Monsieur Patrice WETISCHEK a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

- Monsieur Le Maire : pour votre information, vous avez dans l'assistance Monsieur Frédéric GAULTIER qui est le nouveau responsable des services techniques et Madame Valérie TANCHON qui est la responsable du centre social.

Ils viennent tous les deux de la ville de Liévin.

1) ADOPTION DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2018 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions ou des observations.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, c'est juste des rectifications d'enregistrement.

Page n°1, à un moment donné, je dis c'est parce que entre le conseil municipal et on a noté du 5 sans rien derrière.

J'ai bien précisé du 05 septembre.

Parce que comme cela, conseil, on se demandait de quand.

Et pour simplifier, la dernière page.

Quand je parle des compteurs LINKY, la phrase a carrément le sens contraire de ma pensée.

J'ai dit « sans compter qu'il paraît qu'ils arrivent à les revendre en plus ».

Et là, c'était tout le contraire, on a marqué qu'ils n'arrivent pas à les revendre.

Mais c'est de l'enregistrement.

- Monsieur Le Maire : d'accord.

Pas d'autres observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

2) ADOPTION DE LA RÉUNION DE BUREAU MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2019 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : il y a un truc qui m'intrigue, c'est la subvention pour la vie active à qui on octroie 53 € par enfant.

Pourquoi 53 et pas 55, 56 ?

- Monsieur Le Maire : parce que ce montant correspond au montant des bourses communales.

Tant que l'on ne réactualise pas les bourses communales, on ne réactualise pas le montant de la subvention.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je trouve que l'on pourrait arrondir cette somme.

- Madame Maryvonne POULAIN : en attendant la réunion du 20 février 2019, on en est où de la Cité Deblock ?

- Monsieur Le Maire : ça avance tout doucement.

Je n'ai pas pris la feuille, mais 40 logements doivent être attribués normalement pour le mois de septembre.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : surtout, n'hésitez pas à venir avec des questions.

Il faut les mettre dans l'embarras parce que j'ai l'impression qu'ils ne s'en occupent plus ou alors de très très loin.

Il ne faut pas hésiter parce qu'il y a une situation qui ne m'a pas plus du tout.

Un monsieur qui devait quitter son logement car celui-ci était dangereux.

L'agent d'astreinte n'a pas voulu se déplacer.

Enfin, c'est la catastrophe donc le 20, il ne faut pas hésiter à poser des questions même embarrassantes.

- Madame Maryvonne POULAIN : la réunion du 20, ne concerne que la cité Deblock ?

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : que la Cité Deblock.

Oui, c'est un sujet complet.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : c'est quand même étonnant parce que, quand vous aviez lancé le projet vous nous avez dit que c'était un super projet.

- Monsieur Le Maire : mais nous le pensions.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous nous aviez dit que c'était la vitrine, vous aviez employé ces mots là.

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : la vitrine de Maisons et Cités et de la commune.

La vitrine, elle a pris un coup dans l'aile.

- Monsieur Le Maire : ce sont eux qui nous ont vendu un beau projet.

Sur le papier, le projet est beau.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, magnifique.

- Monsieur Le Maire : après, je ne dis pas que lorsque ce sera terminé, ce ne sera pas beau mais pour le moment ça traîne en longueur.

Ça devait être terminé fin 2017, nous arrivons début d'année 2019 et il y a encore une paire de logements à rénover et à réhabiliter.

Je ne pense pas que ce soit fini pour fin 2019, je serai bien content.

Parce qu'après, il faut refaire quand même tous les extérieurs.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : ce que je suis surpris c'est que vous étiez vraiment emballés.

Nous, nous étions dubitatifs, avec les déclarations de travaux, un peu sceptique quand même.

- Monsieur Le Maire : Maisons et Cités, c'est quand même une société connue et reconnue, ce n'est pas n'importe quoi.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais c'était leur premier projet de cette ampleur.

- Monsieur Le Maire : je te signale que j'ai la même problématique en ce moment avec la rue de Lorraine.

J'ai participé à un concours d'architecte mi-octobre.

Trois propositions, on en a choisi une.

Une pour laquelle, l'ABF (Association des bâtiments de France), Madame MADONI n'est pas d'accord.

Ce projet là, doit avoir l'aval de l'ABF, s'il n'y a pas l'aval, ça part en sous-préfecture pour avoir l'accord du Sous-Préfet, vu que c'est dans les Cités UNESCO.

Et donc, logiquement, les travaux rue de Lorraine devraient commencer avant la fin du premier semestre pour être terminés un an après.

Pour le moment, je ne vous présente rien parce que je ne sais pas si le projet qui a été choisi, c'est celui qui sera réellement réalisé.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et les architectes étaient là ?

- Monsieur Le Maire : les architectes des bâtiments de France.

Je ne suis fâché avec elle le jour de ce concours parce que je lui ai dit ouvertement que ce qui m'intéressait avant tout, c'était le bien être de la population.

Il faut que ce soit des logements adaptés.

Je ne comprends toujours pas et je ne comprendrais jamais, pourquoi on veut conserver ces logements rue de Lorraine.

Apparemment, c'est un cachet architectural.

Il faudra bien me montrer où il est ce cachet.

Il y a un article aujourd'hui dans la voix du nord concernant la ville de Liévin et la problématique des logements réhabilités.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : ils sont en train de réhabiliter des logements qui sont déjà obsolètes.

C'est à dire que plus personne ne veut, tout cela parce qu'ils ont l'étiquette UNESCO.

Je veux bien mais il faut arrêter à un moment donné.

Il y a des gens qui décident, qui font la pluie et le beau temps à Maisons et Cités.

- Monsieur Le Maire : mais même Maisons et Cités, je ne suis pas sûr qu'ils veulent rénover ces logements là.

Ça va leur coûter extrêmement cher.

Moi, à la limite, c'est ce que j'ai dit à un moment donné, écoutez, rasez moi tout et faites moi un espace vert comme il y a rue de Douvrin et ce sera très bien.

Sur le papier ce qui va être réhabilité c'est beau.

Il y a une partie réhabilitation devant et une partie construction neuve derrière.

Mais après les réhabilitations si nous avons le même tour que Cité Deblock, c'est à dire que, vous avez l'eau qui continue à monter et bien ! à un moment donné ces logements ne seront pas finis.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais ce qui est quand même dommage aussi, c'est que même les appartements où c'est vrai que finalement la façade nous étions un peu sceptiques au début et c'est vrai que ça rentre quand même dans le décor et bien les mal façons intérieures sont là aussi.

Tous les gens qui habitent là, je suis désolée, mais elles se plaignent.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : *le logement est correct, il est bien taillé.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *oui, c'est toujours les finitions.*

- Monsieur Le Maire : *c'est parce que c'est de l'isolation extérieure.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *oui, il y a quelque chose.*

Je veux dire à un moment donné, ils ne savent plus fermer leurs fenêtres, ils ne savent plus fermer les portes, le carrelage qui se soulève.

- Monsieur Le Maire : *il y a déjà de l'humidité dans ces logements.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *c'est neuf, ça vient d'être fait.*

- Monsieur Le Maire : *donc, la réunion du 20, n'hésitez pas à faire remonter tous vos questionnements.*

Toutes les questions possibles et inimaginables.

- Madame Maryvonne POULAIN : *je présume que vous en avez aussi ?*

- Monsieur Le Maire : *quelques-unes.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *ne pas laisser que l'opposition, même si c'est justement notre rôle, que vous en ayez aussi.*

- Monsieur Le Maire : *non, de toute façon, ce que l'on a dit aujourd'hui, nous allons le répéter.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *je reviendrai sur les questions que nous avons posé lors du dernier conseil et nous les reposerons ici, parce qu'à un moment donné, on a l'impression qu'ils nous mènent un petit peu en bateau, même beaucoup.*

Je pense qu'à force de vouloir faire des économies, ça date depuis 2008.

Rénovation de la Cité de Normandie, je ne sais pas si vous vous rappelez, les compteurs derrière les portes, que nous n'arrivions plus à ouvrir les portes.

Il a fallu que l'on vienne avec le Député pour que ça se bouge.

Et à l'époque c'était le chef qui est venu avec nous et qui a dit mais comment on peut mettre un compteur gros comme ça derrière une porte ?

Quand on ouvrait la porte, nous n'y arrivions plus.

Mais à un moment donné, je ne sais pas, c'est une question de bon sens.

Ceux qui font ça, je ne sais pas, mais, franchement.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : il y a eu un problème à Deblock, l'astreinte a été prévenue et elle ne sait pas déplacée.

Si les gens ne veulent plus travailler qu'ils le disent tout de suite, il y a des personnes qui cherchent du travail.

L'astreinte de Maisons et Cités, la personne d'astreinte ne se déplace pas.

- Madame Maryvonne POULAIN : enfin, là, c'est vous qui connaissez plus.

Nous on parlera de ce que l'on a comme remontée des habitants.

C'est vrai que tout le monde se pose des questions.

C'est tellement moche.

- Monsieur Le Maire : le problème c'est que les gens sont là depuis 6 mois et qu'ils veulent partir.

Ce n'est pas normal.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est vrai que ce n'est pas normal.

- Monsieur Le Maire : concernant ce compte-rendu, il y a d'autres questions ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui.

Le projet de jardin au Centre Kaléïdo.

On voudrait connaître le bout qui va devant.

- Monsieur Le Maire : là c'est pareil.

Rue de Lorraine, Maisons et Cités a des logements qu'ils vont regrouper.

En regroupant ces deux logements, ça fait une parcelle de terrain qui est phénoménale.

J'ai sauté sur l'occasion.

Je leur ai dit écoutez de toute façon, vous allez regrouper deux logements, les gens qui vont venir y habiter ne vont pas sûrement pas entretenir une parcelle aussi importante.

On m'a répondu « je ne pense pas ».

Et bien, je leur ai dit : « si vous n'en voyez pas d'inconvénients, dans ce cas là, est-ce que vous seriez d'accord pour me mettre à disposition un bout de terrain qui servira au centre Kaléïdo pour faire à la limite des jardins partagés ou ce genre de chose ».

C'est un projet que nous avons déjà discuté avec Valérie.

Donc, ils nous mettent à disposition un bout de terrain.

C'est eux qui vont clôturer leur partie et nous, nous clôturerons derrière bien évidemment et ce sera un travail qui sera fait avec le centre Kaléïdo.

Nous essaierons de travailler avec une association.

Maisons et Cités travaillent déjà avec une association, eux, à leur niveau.

Après, il y a « les anges gardiens » qui se trouvent à Loos en Gohelle.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : il y a les jardiniers amateurs aussi.

- Monsieur Le Maire : oui il y a les jardiniers amateurs aussi.

Après, il faut voir comment on peut travailler tous ensemble pour permettre à notre population de pouvoir utiliser cette parcelle.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et la mise à disposition, il y a un dispositif ?

- Monsieur Le Maire : il y aura une convention.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : une convention sur 10 ans – 15 ans – 20 ans ?

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : c'est 4 logements.

Ils regroupent deux logements pour faire un logement.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ce qui m'inquiète moi, c'est si on engage quelque chose là dessus et la mise en pérennité.

- Monsieur Le Maire : la mise à disposition est de 50 ans.

Et on peut même y mettre des ruches.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et bien je suis tout à fait d'accord, puisque ça fait partie de notre philosophie, les jardins, les ruches.

C'est pour cela que je vous reproche de vendre trop de terrain.

- Monsieur Le Maire : oui je vends des terrains, je suis d'accord.

Mais il y a une autre politique aussi.

C'est que idem, lorsque l'on a rencontré Maisons et Cités, je leur ai demandé qu'ils nous listent sur la commune toutes les parcelles qu'ils possèdent, sur lesquelles il n'y a pas d'habitation.

Ça peut-être des virages où il y a 5 ou 10 m² ou des grandes parcelles où il y a 300 ou 400 m².

Parce que là également, j'aimerais bien récupérer toutes ces parcelles parce que de toute façon les petites qui sont dans les virages qui les entretiennent ? C'est nous, ce n'est pas Maisons et Cités et dans les grandes parcelles, voir si nous ne pouvons pas faire de l'éco-pâturage ou autre.

De toute façon, ce sont des parcelles qui sont à l'abandon et qui ne servent à rien.

Autant les récupérer et essayer d'en faire quelque chose.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et bien on vous suit.

- Monsieur Le Maire : j'attends qu'ils reviennent vers moi.

Normalement, ils ont pratiquement terminés de tout lister, je pense que d'ici quelques mois, ils reviendront vers moi pour pouvoir me faire un état de toutes ces parcelles.

Je pense qu'il y en a quand même pas mal.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : Ça fera l'objet d'un groupe de travail, de commissions ?

- Monsieur Le Maire : ce sera du ressort de Jean-Michel.

En plus, comme il est au logement, il fera logement – urbanisme en même temps, je pense que ça va bien ensemble.

- Madame Maryvonne POULAIN : comme le coin rue de Douvrin et rue Victor Hugo.

Je ne sais pas si vous vous rappelez.

C'était plein d'herbe et complètement entouré, si bien que l'on ne pouvait pas y avoir accès.

C'est complètement aberrant, ce petit bout de terrain qui est là tout dégueulasse entre la rue Victor Hugo et la rue de Douvrin.

- Monsieur Le Maire : c'est nous qui l'avons entretenu.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais nous ne pouvions pas y rentrer car ils avaient complètement fermé, même pas une porte pour y accéder.

- Monsieur Le Maire : c'est pareil, au niveau des aires de garages, il y en a certaines qu'ils vont supprimer.

Ils devraient agrandir les parcelles des gens.

- Madame Maryvonne POULAIN : après il y aura une cuvée de miel à Noyelles-sous-Lens ?

- Monsieur Le Maire : oui. Par contre, je ne sais pas combien il y aura de ruches.

- Madame Valérie DELVALLEZ : ce n'est pas encore défini.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : sur Noyelles, nous avons des apiculteurs.
- Monsieur Le Maire : oui.
- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : il serait intéressant de se rapprocher d'eux.
- Monsieur Le Maire : Valérie me fait signe qu'il y a deux apiculteurs sur Noyelles.
- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui mon voisin.
- Monsieur Le Maire : Monsieur DHONDT, rue du 1^{er} mai.

Après le deuxième, je ne sais pas.

- Monsieur Maurice BERNARD : mais si le voisin de Daniel.
- Monsieur Francis LOCQUET : il y avait des ruches derrière la rocade.
- Monsieur Le Maire : elles n'y sont plus, elles ont été détruites.

Mais ce n'est pas de maintenant, ça fait déjà quelques années.

Ça fait déjà deux – trois ans.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : concours l'Odysée des Cabanes.

Alors ça, c'est du projet.

- Monsieur Le Maire : alors ça, ce n'est pas nous qui gérons, c'est dans le cadre des 10 ans d'EURALENS.

Ils ont l'intention d'implanter sur notre terriL une cabane et y faire des animations pédagogiques dessus.

C'est une cabane qui fera entre 12 et 15 m².

Concernant ce compte-rendu, quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

3) ADOPTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

- Enseignement – jeunesse du 05 décembre 2018 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions, Sandra et Marie-Hélène sont là pour y répondre.

Pas de questions, pas d'observations ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je voulais rejoindre Monsieur BOULOGNE qui s'interroge sur la confection des soupes dans le cadre des soirées.

Je reste assez dubitatif comme lui sur l'hygiène.

Je sais bien que tout le monde a l'habitude mais je suis toujours un peu, je m'interroge toujours un peu sur les sécurités, les assurances.

- Madame Sandra BLANCHARD : c'est sous le couvert du cercle Laïque.

Comme Guillaume et Adil l'ont expliqué en commission, nous avons quand même l'habitude avec le centre, les mini-camps.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui, je ne conteste pas.

- Madame Sandra BLANCHARD : c'est sous le couvert du cercle Laïque, directement, nous ne pouvons pas le faire.

eu - Madame Maryvonne POULAIN : juste au niveau de l'information parce que là, il y a une commission jeunesse le 05 décembre mais il y en a eu une la semaine dernière et nous avons appris par le journal de dimanche qu'il y a une fermeture de classe à l'école Jean Moulin.

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : et pour voir aussi, on a vu aussi dans le journal d'hier, je crois, il y a eu un article aussi aujourd'hui et en plus sur facebook il y a une petite vidéo concernant les enfants et qui est pas mal.

On voulait savoir parce que vu que nous n'avons pas eu l'information par flash infos, si on pouvait en savoir plus.

- Monsieur Le Maire : j'ai rencontré l'inspectrice vendredi après-midi, j'ai rencontré les parents lundi.

Sabine s'est rendue avec les parents hier à l'inspection de Montigny.

Jean-Moulin, 5 classes.

Nous sommes sortis du dispositif du réseau d'éducation prioritaire, ce qui fait qu'à Jean Moulin, la capacité maximum pour les 5 classes est 165 enfants.

Ils estiment que comme nous ne sommes pas en réseau d'éducation prioritaire, le maximum c'est 35 élèves par classe.

Actuellement à Jean Moulin, si on enlève les enfants de 2 ans parce qu'on ne les comptabilisent pas, on est à 110 enfants.

Ce qui fait une moyenne entre 22 et 23 par classe.

Donc là, ça fait trois ans que ça perdure, nous avons réussi à sauver la classe pendant deux ans mais ici, cela me paraît compliqué.

Il nous manque entre 40 et 45 enfants pour maintenir une cinquième classe.

Ce qui fait qu'avec les 4 classes, on a vu les chiffres avec Magali, on arriverait à 27-28 enfants par classe, y compris les 2 ans.

La fermeture est, je pense, inévitable.

Bien que je suis un peu outré parce qu'on a une population qui est en difficulté et j'imagine mal les professeurs des écoles travailler avec entre 27 voire 30 enfants, connaissant le niveau de difficulté de certains élèves.

Mais bon, c'est comme on a eu pour la fermeture de classe en primaire il y a quelque temps, c'est purement et simplement comptable.

Dès que l'on sort un peu du créneau et bien voilà.

La décision doit être prise le 08 février, et donc fermeture effective à partir de la rentrée de septembre.

Ce qui fait que Monsieur PRZYBILSKI perd une demi décharge, mais il ne va pas la perdre à la rentrée.

La fermeture de classe est effective en septembre mais ils lui maintiennent sa décharge complète pendant un an et la demi-décharge sera effective à partir de la rentrée suivante.

C'est Madame POSLUSZNY qui va quitter la commune.

Nous allons essayer de travailler sur la mise en place d'une classe passerelle pour dire de pouvoir intégrer au maximum les enfants de deux ans pour dire que les années suivantes, il y ait tout de suite intégration.

Pourtant, on a des logements qui vont s'ouvrir.

J'ai quand même demandé à Maisons et Cités quand j'ai appris cela qu'ils fassent un courrier.

Maisons et Cités ont 26 logements de type 3 et type 4 qui seront livrés avant septembre dans le cadre de la réhabilitation programmée, les logements isolés.

Il y a 20 logements de type 4 qui seront livrés Cité Deblock.

Et avant la fin de l'année, il y a 41 logements neufs qui seront livrés également Cité Deblock.

Cela, ils n'en tiennent pas compte pour la simple et bonne raison qu'ils ne savent dans les logements qui vont être attribués s'il y aura des maternels ou pas.

- Madame Sandra BLANCHARD : mais bon, il faut faire attention au niveau de Deblock, nous en avons parlé tout à l'heure, il y a aussi Cerf Hanotel ou il faut être vigilant.

- Madame Maryvonne POULAIN : ce qui fait toujours peur, c'est que quand ils ferment une classe pour la faire rouvrir c'est une autre histoire.

- Madame Sandra BLANCHARD : le problème c'est que si Cerf Hanotel ferme une classe, deux classes, ils ferment l'école.

- Monsieur Le Maire : en fonction des arrivées des enfants dans la Cité Deblock et puis les réhabilitations, nous allons sûrement être obligés de revoir notre carte scolaire.

Parce que notre objectif est surtout de ne pas fermer une école.

Je pense que ce ne sera pas Cerf Hanotel qui fermera, mais Basly, parce que Cerf Hanotel, nous avons quand même cinq classes.

Ils fermentaient Basly pour intégrer tout à Cerf Hanotel.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et je fais une parenthèse sur le PV.

Si on réorganise la carte scolaire, est-ce que nous arriverons à avoir des classes raisonnables ?

- Monsieur Le Maire : non.

Ce qu'il faut espérer, c'est que l'année prochaine, en 2020, ils font une refonte du réseau d'éducation prioritaire.

On croise les doigts pour dire que l'on puisse réintégrer à nouveau ce réseau.

Si on arrive à le réintégrer, on sera tranquille pendant 4 ans.

Là, ils ont l'intention, avant c'était 15 ans, tandis que là maintenant ils vont ré-étudier tous les 4 ans.

Pour nous, ce sera une bonne chose, je pense que logiquement nous devrions le réintégrer.

Je ne comprends même pas qu'on l'ai quitté.

On ne va pas revenir dessus, il y a des grands points d'interrogations, il y a des choses que je ne m'explique pas.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : pour rebondir un peu sur ce qu'a dit Maryvonne, il serait quand même bien que l'on connaisse vos démarches Monsieur Le Maire en temps et en heure.

Parce que vous les soutenez mais nous également.

Parce que, je ne pense pas que ce soit une démarche de Monsieur Le Maire, mais une démarche de l'ensemble du Conseil Municipal.

Enfin, à mon avis parce que dans la voix du nord, l'article dit Monsieur Le Maire apporte son soutien matériel.

C'est nous, l'ensemble du Conseil Municipal.

- Monsieur Le Maire : oui bien sur.

Mais comme on a eu les réunions hier et que l'on avait réunion de conseil municipal ce soir, j'ai préféré vous en informer de vive voix.

- Madame Maryvonne POULAIN : comme on voit l'ampleur que ça a déjà pris avec les parents d'élèves, à un moment donné, ils doivent se demander où est-ce que l'on est, parce qu'on ne les soutient pas.

Mais moi je l'ai appris par la presse dimanche et par facebook.

- Monsieur Le Maire : demain, ils font journée morte.

Si vous voulez aller les soutenir, vous pouvez y aller.

Nous avons mis à disposition des tonnelles, la salle ZAWADA.

Ils sont là demain toute la journée.

- Madame Maryvonne POULAIN : avec leur petite vidéo, ils vont peut-être passer à TF1 ?

Aujourd'hui ils ont passé des écoles des Vosges.

- Monsieur Le Maire : l'éducation nationale sait quand même y faire, parce qu'ils prennent leur décision le 8 février, à deux jours des vacances scolaires.

Tu fais une journée morte c'est bien et puis après dans 15 jours on n'y pensera plus et puis voilà.

- Madame Sandra BLANCHARD : après il y a apparemment des fermetures prévues plus importantes que nous.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, Lens c'est 5 ?

- Monsieur Le Maire : deux maternelles à Lens.

- Madame Maryvonne POULAIN : je sais qu'il y a des endroits où il y a pas mal de classes qui ferment.

- Monsieur Le Maire : Lens, Bully, Méricourt.

- Madame Sabine FINEZ : une école à Méricourt Monsieur Le Maire.

- Monsieur Le Maire : mais c'était prévu l'école de Méricourt parce qu'ils en ont fait une nouvelle.

Mais n'empêche l'inspectrice m'a dit que sur l'académie il y avait 6 116 élèves en moins.

- Madame Sandra BLANCHARD : ils nous ont expliqué en réunion que ce n'était pas dû à une baisse des naissances mais plutôt à un changement d'académie suite à un déménagement.

Plus de départ, que d'entrée, nous n'attirons pas.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et le cahier de doléances, il se remplit ?

- Monsieur Le Maire : non. Il y en a deux.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : il est où ?

- Monsieur Le Maire : il est en bas, sur un pupitre où c'est inscrit cahier de doléances.

Il est à disposition de la population.

Concernant cette commission, quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

- Solidarités, actions sociales et personnes âgées du 10 décembre 2018 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser, Valérie se tient à votre disposition.

Quels sont ceux qui sont pour ?

C'est bon pour vous ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : nous n'étions pas là, donc on s'abstient.

Je pense qu'il est correct mais par principe.

- Monsieur Le Maire : adopté à la majorité.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	25		3

Adopté à la majorité.

4) DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

* ADMINISTRATION GENERALE :

2018-190 : fixation des montants des chèques cadeaux pour les différentes manifestations :

- baptême : 20 €,
- Mariage : 20 €,
- Médaille de la famille Française : médaille d'argent : 30 € - médaille d'or : 50 €.

2018-197 : signature d'un contrat de location pour une habitation située au n°33 Place Auguste Gallet, au dessus de l'ancienne caserne des pompiers à Noyelles-sous-Lens et cadastrée section AB n°224 dont la commune est propriétaire.

Monsieur MALEJKA Tadeusz est bénéficiaire d'une occupation temporaire et précaire à compter du 1^{er} janvier 2019.

La présente mise à disposition sera consentie moyennant une redevance principale mensuelle de 550 € (cinq cent cinquante euros).

La redevance sera révisée de plein droit au début de chaque période annuelle en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction publié trimestriellement par l'institut national de la statistique. La référence sera l'indice moyen connu à la date d'effet du bail c'est à dire l'indice 125,50 €.

2019-01 : la ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement sur la commune «parking du parc des Boclets » rue Masclef à Noyelles-sous-Lens depuis le dimanche 13 janvier 2019 entre 12h00 et 12h30.

2019-14 : signature d'une convention avec la SOCIÉTÉ BRISSET PARTENAIRES à Wasquehal, représentée par Monsieur Didier FICHEROULLE et relative à la mise en place d'une mission d'assistance destinée à gérer le dossier des assurances en partenariat avec les agents de la ville.

Le montant total des prestations s'élève à : 1 659 € H.T.V.A. répartis de la manière suivante :

- Offre de base :

Versement de quatre provisions de 415 € HTVA chacune selon le calendrier suivant :

* au 15 janvier : 415 € HTVA,

* au 15 avril : 415 € HTVA,

* au 15 juillet : 415 € HTVA,

* au 15 octobre : 415 € HTVA,

* + au 15 décembre : révision éventuelle.

Le délai de mandatement est fixé à 30 jours à réception de la facture.

2019-17 : signature d'un contrat de service PLUS personnalisé avec BERGER LEVRAULT représenté par Monsieur Antoine ROUILLARD, Directeur Général Délégué et relatif à :

SERVICES SUPPLEMENTAIRES SOUSCRITS PAR LE CLIENT	
Audit annuel / visites périodiques de l'ingénieur conseil	Support annuel « progiciels de la gamme MAGNUS PLUS »
Forfait annuel de jours d'interventions (formation, installation, intervention sur les progiciels couverts dans le cadre du support annuel des progiciels de la gamme MAGNUS PLUS : 4 jours	

	Première période contractuelle de la date d'effet au 31/12/2019 – Prix en H.T.	Tarif annuel € H.T. (année complète)
Service plus personnalisé	5 082,00 €	5 082,00 €

2019-18 : signature d'une convention d'occupation d'une cellule privative d'une superficie de 12,4 m² situé au sein du cabinet médical sis 55 rue de la République à Mademoiselle CERF Marion.

Les locaux loués sont destinés à un usage professionnel pour l'exercice de la profession d'orthophoniste à l'exclusion de toute autre profession et de tout autre usage.

Le bail est conclu pour une durée de 6 ans, prenant effet le 1^{er} février 2019 pour se terminer le 31 janvier 2025.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 4 224,00 €, soit 352 € par mois, qui sera payable mensuellement et d'avance le premier de chaque mois, le paiement du premier terme étant fixé au 1^{er} février 2019.

2019-19 : signature d'une convention d'occupation d'une cellule privative d'une superficie de 17,06 m² situé au sein du cabinet médical sis 55 rue de la République à Monsieur MALEJKA.

Les locaux loués sont destinés à un usage professionnel pour l'exercice de la profession médecin généraliste à l'exclusion de toute autre profession et de tout autre usage.

Le bail est conclu pour une durée de 6 ans, prenant effet le 1^{er} février 2019 pour se terminer le 31 janvier 2025.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 4 788,00 €, soit 399 € par mois, qui sera payable mensuellement et d'avance le premier de chaque mois, le paiement du premier terme étant fixé au 1^{er} février 2019.

2019-20 : signature d'une convention d'occupation d'une cellule privative d'une superficie de 10,84 m² situé au sein du cabinet médical sis 55 rue de la République à Madame Véronique DELOMEL.

Les locaux loués sont destinés à un usage professionnel pour l'exercice de la profession d'infirmière.

Le locataire ne pourra pas céder les droits qu'il tient du présent bail ni sous-louer, ni même prêter tout ou une partie des locaux loués sans l'accord écrit du bailleur.

Le bail est conclu pour une durée de 6 ans, prenant effet le 1^{er} février 2019 pour se terminer le 31 janvier 2025.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 4 044,00 €, soit 337 € par mois, qui sera payable mensuellement et d'avance le premier de chaque mois, le paiement du premier terme étant fixé au 1^{er} février 2019.

2019-21 : signature d'une convention d'occupation d'une cellule privative d'une superficie de 16,5 m² situé au sein du cabinet médical sis 55 rue de la République à Monsieur Eddy BEZINGUE.

Les locaux loués sont destinés à un usage professionnel pour l'exercice de la profession de médecin généraliste à l'exclusion de toute autre profession et de tout autre usage.

Le bail est conclu pour une durée de 6 ans, prenant effet le 1^{er} février 2019 pour se terminer le 31 janvier 2025.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 4 716,00 €, soit 393 € par mois, qui sera payable mensuellement et d'avance le premier de chaque mois, le paiement du premier terme étant fixé au 1^{er} février 2019.

*** RESSOURCES HUMAINES :**

2018-195 : adhésion au contrat groupe assurance statutaire à compte du 1er janvier 2019 et ceci jusqu'au 31 décembre 2019 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les délais prévus au contrat (4 mois avant la date d'échéance annuelle fixée au 1er janvier de chaque année), et ceci dans les conditions suivantes :

Collectivités et établissements comptant plus de 100 agents CNRACL (sans charges patronales)

GARANTIES	FRANCHISES	TAUX EN %
Décès		0,18%
Accident de travail		1,28%
Longue maladie / longue durée		
Maternité - adoption		
Maladie ordinaire		
Taux total		1,46%

Ce taux total sera appliqué pour le calcul de la prime d'assurance à verser, sur la masse salariale assurée composée du traitement de base indiciaire, de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement et de la nouvelle bonification indiciaire et éventuellement suivant le choix de la collectivité ou l'établissement, le régime indemnitaire servi mensuellement aux agents.

- la collectivité pour couvrir les frais exposés par le Centre de Gestion au titre du présent marché, versera une participation financière se décomposant comme suit :

* 0.50 % de la prime d'assurance au titre de droits d'entrée servant à couvrir les dépenses engagées par le Centre de Gestion dans le cadre de la procédure (uniquement la première année d'adhésion).

* 1.00 % de la prime d'assurance dans le cadre de la mission de suivi et d'assistance technique.

Ce taux applicable annuellement sur la prime d'assurance calculée par la collectivité pourra être éventuellement révisé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Également qu'afin de garantir la bonne exécution du marché, son suivi et sa continuité, la collectivité adhère obligatoirement à une convention de suivi comprenant :

- l'assistance à l'exécution du marché
- l'assistance juridique et technique
- le suivi et l'analyse des statistiques, et l'établissement d'un programme de prévention
- l'organisation de réunions d'information continue.

Le coût annuel supporté par la collectivité varie suivant le nombre d'agents figurant au contrat comme suit : le paiement sera donc effectué par les adhérents au contrat groupe ou titulaire du marché d'audit, à savoir la société BACS.

Tarification annuelle	Prix en € HT	Prix en € T.T.C
De 1 à 10 agents	150	180
De 11 à 30 agents	200	240
De 31 à 50 agents	250	300
+ de 50 agents	350	420

2018-196 : il a été modifié la régie de recettes pour l'encaissement des divers produits de cimetière et des vacations funéraires auprès de la commune de Noyelles-sous-Lens, notamment les moyens de paiement.

*** MARCHES PUBLICS :**

2018-188 : signature d'un marché avec la Société SMACL, représentée par Madame Sandrine MARCHE, et relatif au lot 1 du marché d'assurances : « Assurance de la Responsabilité Civile et Risques Annexes »,

Le montant des prestations s'élève à : 13 231,53 € TTC répartis de la manière suivante :

Commune de Noyelles-sous-Lens : 3 065,90 € TTC

Commune de Loison-sous-Lens : 2 198,55 € TTC

Commune de Hulluch : 793,15 € TTC

Commune de Vendin-le-Vieil : 2 324,05 € TTC

Commune de Harnes : 4 849,88 € TTC

- un marché avec la Société SMACL, représentée par Madame Sandrine MARCHE, et relatif au lot 2 du marché d'assurances : « Assurance Automobile et Risques Annexes (y compris auto-missions) »,

Le montant des prestations s'élève à : 39 880,64 € TTC répartis de la manière suivante :

Commune de Noyelles-sous-Lens : 8 012,29 € TTC

Commune de Loison-sous-Lens : 6 782,87 € TTC

Commune de Hulluch : 2 031,13 € TTC

Commune de Vendin-le-Vieil : 10 593,54 € TTC

Commune de Harnes : 12 461,98 € TTC

- un marché avec la Société GROUPAMA NORD EST, représentée par Monsieur COLAS Grégoire, et relatif au lot 3 du marché d'assurances : « Assurance des Dommages aux Biens et Risques annexes »,

	Offre de base : 1500€	Option N°1 : 350€	Option N°2 : 2500€	total
la commune de Noyelles sous- Lens	27 569,18 € pour la commune	24,00€ pour le CCAS	/	27 593,18 €
la commune de Loison-sous- Lens	6 632,90€ pour la commune	375,30€ pour le CCAS	/	7 008,20 €
la commune de Hulluch	/	/	8 794,80 € pour la commune	8 794,80 €
la commune de Harnes	17 033,64 € pour la commune et 1382,94€ pour le CCAS	/	/	18 416,58 €

- un marché avec la Société SMACL, représentée par Madame Sandrine MARCHE, et relatif au lot 5 du marché d'assurances : « Assurance de la Protection Juridique de la commune et du CCAS »,

Le montant des prestations s'élève à : 4 590,00 € TTC répartis de la manière suivante :

Commune de Noyelles-sous-Lens : 1 190,70 € TTC

Commune de Loison-sous-Lens : 1 190,70 € TTC

Commune de Hulluch : 907,20 € TTC

Commune de Vendin-le-Vieil : 1 190,70 € TTC

Commune de Harnes : 1 190,70 € TTC

2018-189 : signature de l'avenant n° 01 avec la SARL GEW à WINGLES, représentée par Monsieur Christophe ROUCOUX, Gérant et relatif à : «L'Aménagement d'un centre médical, 55 rue de la République à Noyelles-sous-Lens – Lot 04 Électricité – Contrôle - d'Accès (CA)-Chauffage -VMC»,

L'avenant à pour objet, l'incorporation de l'option 01 Compteurs d'énergie pour 440€ ht et de l'option 2 VMC double flux pour 7 960 € H.T, définis à l'acte d'engagement et contrôlé l'ingénierie.

Par conséquent, le marché est augmenté de 8 400,00 € H.T, il passe donc de 39 900,00 € H.T à 48 300,00 € H.T.

2018-191 : signature d'un marché :

- un marché 2019FCT1 – Lot 1 : « Centres de loisirs et autres activités diverses », avec la Société AUTOCARS BENOIT, représentée par Monsieur Patrick LELEU,

Le montant des prestations s'élève à :

15 220,59 € TTC au minimum,

25 776,13 € TTC au maximum.

- un marché 2017FCT16 – Lot 2 : « Activités scolaires», avec la Société AUTOCARS BENOIT, représentée par Monsieur Patrick LELEU,

Le montant des prestations s'élève à :

11 150,26 € TTC au minimum,

21 479,04 € TTC au maximum.

- un marché 2016FCT13 – Lot 3 : « Prestations diverses » avec la Société AUTOCARS BENOIT, représentée par Monsieur Patrick LELEU,

Le montant des prestations s'élève à :

12 999,52 € TTC au minimum,

23 741,02 € TTC au maximum.

2018-193 : signature d'un marché avec le Cabinet MULLET / SFPJ, représenté par Monsieur Eric MULLET, et relatif au lot 4 du marché d'assurances : « Assurance de la Protection fonctionnelle et juridique des agents et des élus »,

Le montant des prestations s'élève à : 1 061,55 € TTC répartis de la manière suivante :

Commune de Noyelles-sous-Lens : 212,10 € TTC

Commune de Loison-sous-Lens : 159,60 € TTC

Commune de Hulluch : 90,30 € TTC

Commune de Vendin-le-Vieil : 222,60 € TTC

Commune de Harnes : 376,95 € TTC

2018-198 : Annulée – remplacée par la 2019-06.

2018-199 : attribution du marché “RESTRUCTURATION ET AMENAGEMENT DU POLE SPORTIF AUGUSTE GALLET - Lot 04 (BARDARGE)” au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit COEXIA ENVELOPPE AGENCE ARTOIS ZAE pour le montant d'offre contrôlé de 193 516,52 € HT soit 232 219,82 € TTC .

2018-200 : attribution du marché “RESTRUCTURATION ET AMENAGEMENT DU POLE SPORTIF AUGUSTE GALLET - Lot 05 (MENUISERIES EXTERIEURES)” au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit SAS SEMIT ZA de Boucheuil pour le montant d'offre contrôlé de 148 679,00 € HT soit 178 414,80 € TTC .

2018-201 : attribution du marché “RESTRUCTURATION ET AMENAGEMENT DU POLE SPORTIF AUGUSTE GALLET - Lot 06 (MENUISERIES INTERIEURES)” au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit l'entreprise MGCP pour le montant d'offre contrôlé de 77 366,60 € HT soit 92 839,92 € TTC.

2018-202 : attribution du marché “RESTRUCTURATION ET AMENAGEMENT DU POLE SPORTIF AUGUSTE GALLET - Lot 08 (PEINTURES) au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit SARL COLOR'IN pour le montant d'offre contrôlé de 14 123,78 € HT soit 16 948,54 € TTC.

2018-203 : attribution du marché “RESTRUCTURATION ET AMENAGEMENT DU POLE SPORTIF AUGUSTE GALLET - Lot 09 (ELECTRICITE) au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit SARL DEVRED ZAC DU LUC pour le montant d'offre contrôlé de 89 514,72 € HT soit 107 417,66 € TTC.

2019-02 : attribution du marché “RESTRUCTURATION ET AMENAGEMENT DU POLE SPORTIF AUGUSTE GALLET - Lot 01 (GROS OEUVRE CARRELAGE)” au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit l'entreprise MIROUX pour le montant d'offre contrôlé de 554 391,73 € HT soit 665 270,08 € TTC .

2019-03 : attribution du marché “RESTRUCTURATION ET AMENAGEMENT DU POLE SPORTIF AUGUSTE GALLET - Lot 02 (CHARPENTE METALLIQUE) au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit SAS BOULET Hameau de Sénécoville pour le montant d'offre contrôlé de 173 254,65 € HT soit 207 905,58 € T TTC .

2019-04 : attribution du marché “RESTRUCTURATION ET AMENAGEMENT DU POLE SPORTIF AUGUSTE GALLET - Lot 03 ETANCHEITE au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit la SAS BCR ETANCHEITE pour le montant d'offre contrôlé de 160 636,51 € HT soit 192 763,81€ TTC .

2019-05 : attribution du marché “RESTRUCTURATION ET AMENAGEMENT DU POLE SPORTIF AUGUSTE GALLET - Lot 05 PLOMBERIE / CHAUFFAGE au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit la La société EFFET D'O 1 pour 149 140,09 € HT soit 178 968,11 € TTC.

2019-06 : signature d'un contrat avec PUBLIC LOCATION DE LONGUE DUREE, représentée par Madame Claire OPERIOL, et relatif à la « Location longue durée et entretien de véhicule de tourisme et de véhicule utilitaire ».

<u>DUREE DE LOCATION 36 MOIS</u>					
VEHICULES			Kilométrage Annuel	Loyer mensuel	
GENRE	Modèle			HT	TTC
TOURISME	Citroën C3	Thermique (SP)	15 000	143,82	172,59
	Yaris Toyota	Hybride	15 000	190,70	228,84
UTILITAIRE	Peugeot Boxer H2L2	Thermique (Go)	10 000	318,40	382,08
	Peugeot Boxer H2L3	Thermique (Go)	10 000	364,92	437,90
	Renault Master Benne	Thermique (Go)	10 000	486,03	583,24

*** BIBLIOTHEQUE :**

2019-15 : signature d'une convention avec l'association « LIS AVEC MOI » représentée par Madame Isabelle SAGNET, Directrice et relative à la mise en place de 6 séances de la lecture à voix haute qui se dérouleront de janvier à juin 2019.

Le montant des prestations s'élève à 840 €.

2019-16 : signature d'une convention de partenariat avec l'association DYNAMO représentée par Madame Camille BAILLEUX, Directrice et relative à l'organisation d'un atelier MAO à la médiathèque François MITTERAND dans le cadre du festival Live entre les livres 2019 – Pas-de-Calais, projet proposé par l'association Dynamo qui se déroulera le 13 février 2019 à 15h00.

Le montant de la prestation s'élève à 300 € T.T.C.

*** FETES :**

2018-186 : signature d'une convention avec l'association BROUILLON DE CULTURE représentée par Monsieur Édouard KLUSKA, Président et relative à l'accueil de deux auteurs pendant le 24ème salon du livre jeunesse de Douai du mardi 29 janvier au dimanche 03 février 2019.

Le montant de la prestation s'élève à 745 €.

2018-187 : signature d'un contrat de cession METRONOME PRODUCTION représentée par Monsieur Christian TACQUET, Président et relatif à la mise à disposition de 4 chanteurs et 5 danseuses à l'occasion d'un repas qui se déroulera le 1^{er} mai 2019 à la salle des fêtes de 12h00 à 19h00.

Le montant de la prestation s'élève à 3 829,65 € T.T.C.

2019-07 : signature d'une convention d'accueil avec l'association VACANCES PASSION représentée par Madame Cynthia BOURY et relative au voyage ANCV qui se déroulera du 14 au 21 septembre 2019 au village « LE CEZALLIER » à ARDES SUR COUZE (63 – Puy de Dôme).

Le nombre de participants s'élève à 55 personnes.

Détail du séjour	Prix unitaire	Quantité	Montant T.T.C.
Séjour ANCV	402 €	53	21 306 €
Supplément single	77 €	3	231 €
Hébergement chauffeur	0 €	1	0 €
Hébergement accompagnateur	0 €	1	0 €
Taxe de séjour	4,90 €	55	269,50 €
TOTAL DU SEJOUR			21 974,50 €

Le contractant réglera à Vacances passion le montant global de la facture, selon les conditions suivantes :

- un acompte de 30% du montant total du séjour doit être versé à la signature de la convention d'accueil.
- un virement supplémentaire portant le règlement à 100% du montant total du séjour devra nous parvenir un mois avant le départ.
- le solde du montant du séjour devra être versé dès réception de la facture définitive qui prendra en compte l'ensemble du séjour effectivement réalisé et les frais de modifications éventuelles.

*** JEUNESSE :**

2018-183 : signature d'une convention avec l'association Itinéraire Vacances et Voyages représentée par Monsieur Guillaume DENAEYER, Président et relative à l'organisation d'un séjour au ski pour les jeunes de 8 à 17 ans à Châtel (74) qui se déroulera du 08 au 16 février 2019.

Il a été convenu par les deux parties d'un tarif de 768 € par participant pour l'ensemble de la prestation.

50% de la somme sera versée à la signature de la présente convention + 10 € d'adhésion.

50% seront versé 30 jours après la fin du séjour, sur présentation de la facture finale.

I2V s'engage à accueillir 24 participants de l'adhérent sur le séjour organisé.

2018-194 : fixation des tarifs pour le séjour été à Châtel en Haute Savoie qui se déroulera du 08 au 16 février 2019.

Le montant de la participation financière s'élève à :

TARIFS				
Quotient familial	Bénéficiaire CAF	De 0 à 800	De 801 à 1 200	+ de 1 200
Participation des familles	100 €	350 €	400 €	425 €

*** CENTRE SOCIAL :**

2018-184 : signature d'un contrat de cession avec la SARL IDEES PLUS CONSEILS représentée par Monsieur Auguste DUTRIEU, Gérant et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « MONSIEUR LOUP EST UN GOURMAND » qui se déroulera le samedi 15 décembre 2018 à 15h00.

Le montant de la prestation s'élève à 300 € T.T.C.

2018-185 : signature d'un contrat avec RAM EVENEMENTS représenté par Monsieur Ludovic BOURSE, Président et relatif à l'animation, la sonorisation et l'éclairage de l'événement, « stand photo avec le père Noël » qui se déroulera le samedi 15 décembre 2018 de 14h00 à 17h00 au centre social Kaléïdo.

Le montant de la prestation s'élève à 800 € T.T.C.

2018-192 : signature d'une convention avec les CALECHES DE L'ARTOIS représentée par Madame Chloé DELMOTTE, et relative à la mise à disposition d'une calèche de 8 places attelée par une paire de chevaux traits avec meneur et groom pour des promenades le samedi 15 décembre 2018 de 14h00 à 18h00.

Le montant de la prestation s'élève à 300 € H.T.

2019-08 : signature d'une convention avec l'association DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur LEMIEUVRE Jérôme et relative à des interventions dans le cadre de l'action « estime de soi » qui se dérouleront les lundi 14 et 28 janvier 2019, 25 février 2019, 11 et 25 mars 2019, 29 avril 2019, 13 et 27 mai 2019 et 17 juin 2019 soit 18 heures.

Le montant de la prestation s'élève à 666 € soit 37 € de l'heure.

2019-09 : signature d'un contrat de prestation de service avec Madame LEJEUNE Anne-Sophie, Diététicienne et relatif à des interventions qui se dérouleront du mois de janvier au mois de juin 2019, soit 8 heures.

Le montant des interventions s'élève à 440 €, soit 8 heures à 55 € de l'heure.

2019-10 : signature d'un contrat de prestation de service avec Madame LEJEUNE Anne-Sophie, Diététicienne et relatif à des interventions dans le cadre des services à la santé qui se dérouleront du mois de janvier au mois de juin 2019, soit 13 heures.

Le montant des interventions s'élève à 1 320 €, soit 13 heures à 55 € de l'heure.

2019-11 : signature d'un contrat de prestation de service avec Madame LEJEUNE Anne-Sophie, Diététicienne et relatif à des interventions dans le cadre des services à la santé qui se dérouleront au mois de février 2019, soit 2 heures.

Le montant des interventions s'élève à 110 € T.T.C, soit 2 heures à 55 € de l'heure.

2019-12 : signature d'une convention avec l'association DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur LEMIEUVRE Jérôme et relative à des interventions dans le cadre de l'action «Mémo Gym» qui se dérouleront les vendredi 11, 18 et 25 janvier, 01 et 08 février, 01, 08, 15, 22 et 29 mars, 05 et 26 avril, 03, 10, 17, 24 et 31 mai, 07, 14, 21 et 28 juin 2019 soit 21 heures.

Le montant de la prestation s'élève à 777 € soit 37 € de l'heure.

2019-13 : signature d'une convention avec l'association DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur LEMIEUVRE Jérôme et relative à des interventions dans le cadre de l'action «Gym Douce» qui se dérouleront les lundi 14, 21 et 28 janvier, 04 et 25 février, 04, 11, 18 et 25 mars, 01 et 29 avril, 06, 13, 20 et 27 mai, 03, 17 et 24 juin 2019 soit 36 heures.

Le montant de la prestation s'élève à 1 332,00 € soit 37 € de l'heure.

5) AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDIT – BUDGET 2019 :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales déclare que dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusque l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusque l'adoption du budget, l'exécutif, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater, dans les limites du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent de la section d'investissement hors recouvrement de la dette.

A ce titre, Monsieur Le Maire propose d'ouvrir et d'avoir la possibilité d'utiliser les crédits suivants qui seront repris au Budget Prévisionnel 2019.

Chapitre 20 : hors opération.....	29 000 €,
Article 2031 :	29 000 €.
Chapitre 21 : hors opération.....	28 000 €,
Article 21 578 :.....	18 000 €,
Article 2184 :	5 000 €,
Article 2188 :	5 000 €.
Chapitre 23 : hors opération.....	142 000 €,
Article 2313 :.....	71 000 €,
Article 2315 :	71 000 €.
Opération Gallet :.....	50 000 €,
Chapitre 20 :	15 000 €,
Chapitre 23 :	35 000 €.
Opération Canal de La Souchez :	50 000 €,
Chapitre 20 :	50 000 €.
Opération Maison de santé :.....	71 000 €,
Chapitre 23 :	71 000 €.

- Monsieur Le Maire : c'est une décision que l'on prend habituellement pour me permettre de payer au niveau du budget d'investissement les factures avant le vote du budget.

Tout en sachant que le montant maximum s'élève à 25 % des montants votés au budget précédent.

Pas d'observations ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

6) MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT :

a) Autorisation de programme Canal de La Souchez :

Situation au 28 novembre 2018 :

AUTORISATION DE PROGRAMME	CRÉDITS DE PAIEMENT		
	2017	2018	2019
625 000 €	15 066,60 €	209 933,40 €	400 000 €

Monsieur Le Maire propose :

AUTORISATION DE PROGRAMME	CRÉDITS DE PAIEMENT			
	2017 réalisé	2018	2019	2020
625 000 €	15 066,60 €	8 700,87 €	50 000 €	551 232,53 €

Il s'agit d'étendre l'autorisation de programme à 2020, c'est à dire 4 ans, de 2017 à 2020, considérant que très peu de dépenses seront payées en 2019, il s'agit de transférer 350 000 € de 2019 à 2020.

De même, les crédits de paiement non utilisés en 2018, à savoir 201 232,53 € (209 933,40 € – 8 700,87 €) sont transférés en 2020.

- Monsieur Le Maire : comme vous le savez, il y a deux autorisations de programme.

Il y a l'autorisation de programme pour le canal de la Souchez et une pour le stade Gallet.

En ce qui concerne le canal de la Souchez, l'autorisation de programme est d'un montant de 625 000 €.

En 2017, nous avons dépensé 15 066,60 €, en 2018, nous avons prévu 209 933,40 € et le reste payable en 2019 pour 400 000 €.

Or, en 2018, nous n'avons dépensé que 8 700,87 € et en 2019, de qui est prévu c'est 50 000 €.

Le reste sera payé en 2020 pour un montant de 551 232,53 €.

Je vous demande simplement l'autorisation de modifier cette autorisation de programme.

Pas d'observations, pas d'objections ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

b) Autorisation de programme – Stade Gallet :

Situation au 28 novembre 2018 :

AUTORISATION DE PROGRAMME	CRÉDITS DE PAIEMENT		
	2017	2018	2019
3 288 839,00 €	80 593,00 €	200 839,00 €	3 007 407 €

Monsieur Le Maire propose :

AUTORISATION DE PROGRAMME	CRÉDITS DE PAIEMENT		
	2017	2018 réalisé	2019
3 406 782,47 €	80 593,16 €	111 830,76 €	3 214 358,55 €

Il s'agit suite aux résultats définitifs des appels d'offres d'augmenter l'autorisation de programme de 117 943,47 €.

De plus, il s'agit de transférer les crédits de paiement 2018 non utilisés en 2019.

- Monsieur Le Maire : idem pour la stade Gallet.

L'autorisation de programme est à 3 288 839,00 €.

En 2017 on a payé 80 593,00 €, en 2018 : 200 839,00 € et le solde en 2019 pour 3 007 407 €.

Or, suite aux appels d'offres, le montant de cette autorisation de programme n'est plus de 3 288 839,00 € mais de 3 406 782,47 €.

Nous avons toujours payé 80 593,16 € en 2017, en 2018, nous avons payé 111 830,76 € et donc en 2019, le reste à réaliser sera de 3 214 358,55 €.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : donc là, il y a une rallonge de 117 943,47 € ?

- Monsieur Le Maire : voilà, c'est cela. Tu m'as envoyé un courrier me demandant les chiffres comptable pour cette opération.

Comme vous pouvez le voir, le montant total de l'opération est de 3 406 785,61 €.

et Réparti de la façon suivante : des études ont été faites pour un montant de 171 839,40 € ensuite l'attribution des différents lots pour 3 234 946,21 €.

Il y a un seul lot qui n'est toujours pas attribué à la date d'aujourd'hui, c'est le lot concernant les serrureries.

C'est le seul, les autres ont été attribués.

Au niveau des recettes, nous avons pour 734 340,00 € de subventions et ensuite, un emprunt de 2 672 445,61 €.

Et derrière, vous avez les dépenses qui ont été réalisées en 2018.

Il y a les démolitions de la société MIDAVAINNE pour un montant de 84 780,00 € et toutes les études relatives à ce projet pour un montant de 192 404,00 €.

Tout le détail de l'opération est là.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : la serrurerie s'évalue à combien ?

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas 15 000,00 € ?

Serrurerie : 19 475,00 €.

Concernant cette autorisation de programme, quels sont ceux qui sont pour ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ce supplément, tu vas le prendre sur un prêt ?

- Monsieur Le Maire : oui, nous allons augmenter le prêt qui était prévu du montant de 117 943,05 €.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : philosophiquement, nous soutenons le projet, mais on s'étonne de cette petite rallonge.

- Monsieur Le Maire : ça, c'est ce que l'on appelle l'offre et la demande.

Quand on a fait nos services techniques, c'était l'opération inverse.

C'est à dire que nous étions sous l'estimation et là, nous sommes au dessus de l'estimation.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est la deuxième fois.

- Monsieur Le Maire : oui.

Les entreprises ont moins faim qu'il y a quelques années.

Je présume aussi que le matériel a augmenté également ;

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ils annoncent quand même une baisse des activités de chantier.

- Monsieur Maurice BERNARD : la conjoncture est différente.

- Monsieur Le Maire : ça a été relancé plusieurs fois.

On a même négocié après sous forme d'un appel d'offre négocié, nous avons revu toutes les entreprises pour essayer de diminuer le montant.

Chose que nous avons réussi à faire, mais bon.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : quels sacrifices ?

- Monsieur Le Maire : on a revu certaines choses comme le chauffage, il y a des choses que nous pouvions modifier sans altérer le projet.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : nous pourrions avoir un peu de détail ?

- Monsieur Le Maire : ça peut être vu en commission des travaux, ça ne pose pas de problème.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : sans dénaturer, oui, mais on voudrait quand même voir.

- Monsieur Le Maire : franchement, ça n'a pas dénaturé du tout le projet.

Je pense que les gens qui sont à la commission d'appel d'offres peuvent vous le dire, nous n'avons pas dénaturé le projet mais nous avons quand même essayé d'économiser sur certains points.

Mais bien sûr en commission des travaux vous aborderez ces points.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : si on pouvait avoir quelque chose, ce serait bien.

- Monsieur Le Maire : ça vous sera présenté en commission des travaux.

- Madame Maryvonne POULAIN : ça ressemble toujours au projet ?

- Monsieur Le Maire : oui, rien ne change.

- Madame Maryvonne POULAIN : rassurez moi.

- Monsieur Le Maire : Patrick était à la commission d'appel d'offres, il peut vous en parler.

- Monsieur Daniel CAPILLON : et concernant le terrain synthétique, quel type de terrain a été choisi ?

- Monsieur Le Maire : nous n'avons toujours pas les conclusions de l'ASS, toujours pas mais néanmoins dans mon rôle de faire attention à la santé publique, je pense que l'on ne partira pas sur ce qui a été choisi au départ.

On va essayer de voir les différentes solutions.

Le problème c'est que là également, ça va nous refaire un surcoût.

Si on change les billes je pense que l'on en a environ pour 20 à 30 000 € de différence.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : mais je voterai volontiers ce changement.

- Madame Maryvonne POULAIN : si c'est pour la santé.

- Monsieur Le Maire : je suis garant de la santé de mes administrés.

On ne prendra pas de risque à ce niveau là, bien que nous n'avons pas toujours pas les conclusions et que rien ne dit que c'est dangereux pour la santé.

- Monsieur Philippe CERF : il y a simplement un pré-rapport qui est sorti au mois de septembre qui dit que les billes n'ont pas d'effets nocifs prouvés sur la santé.

Ceci étant, ils ont demandé des enquêtes complémentaires.

Ça devait sortir fin décembre, nous sommes début février.

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas dangereux mais on demande des enquêtes complémentaires.

- Madame Maryvonne POULAIN : voilà, jusqu'au jour qu'on nous dira aussi que si on a Linky ou Gazpar, on sera tous avec les 5 G tous malades, mais cela.

Les téléphones portables on ne peut rien faire non plus, les médicaments ça ne crée pas de problème.

- Monsieur Le Maire : on ne prend pas de risque avec la santé publique.

Concernant cette autorisation de programme du stade Gallet,

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

7) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

- LA VIE ACTIVE :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur BRUNET, Directeur de LA VIE ACTIVE nous informant que leur établissement accueillait actuellement 6 enfants Noyellois.

Afin de leur permettre d'améliorer la prise en charge de ces enfants, il nous sollicite pour l'octroi d'une subvention.

Monsieur Le Maire propose d'octroyer la somme d'un montant de 53 € par enfant.

- Monsieur Le Maire : quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

- ADATEEP 62 :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu une demande de subvention pour l'année 2019 de Monsieur Willy DOUCHE, Président de l'ADATEEP 62.

Cette association s'efforce d'améliorer la qualité et la sécurité dans le transport scolaire.

Cette année, près de 95 élèves pour le collège Pierre Brossolette ont bénéficié d'une animation autour du thème « autour du bus, je déconnecte! »

Ils ont été informés des dangers potentiels qui les guettent dans et autour du car.

Monsieur Le Maire propose de souscrire à une cotisation de soutien d'un montant de 38 €.

- Monsieur Le Maire : quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

8) SUPPRESSION DE POSTES :

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu de supprimer les postes suivants :

- 1 poste auxiliaire principal 2ème classe
- 2 postes adjoint du patrimoine
- 2 postes adjoint technique principal 1 ère classe
- 2 postes adjoint technique principal 2ème classe
- 2 postes adjoint technique
- 2 postes agent de maîtrise
- 1 poste adjoint d'animation
- 3 postes postes d'adjoints administratif.

- Monsieur Le Maire : c'est une délibération habituelle.

Je vous propose de supprimer les postes énoncés.

Pour certain, c'est suite à des obtentions de concours, donc, ils passent à l'échelon supérieur et pour d'autre, ce sont des départs en retraite qui ne sont pas remplacés.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : en réalité, ça fait combien de postes réellement supprimés ?

- Monsieur Le Maire : il y a 5 postes des départs en retraite. Il n'y a qu'un remplacement, Frédéric Gaultier.

Mais ça n'a rien à voir parce que ce sont des avancements de grade.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : combien de postes ne sont pas remplacés ?

Là, il y a disparition d'emplois.

- Monsieur Le Maire : il y a les deux postes d'agents de maîtrise.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : la question n'est pas liée avec le point.

La question que tu poses n'est pas liée avec le point n°8.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je lis.

Il y a écrit suppression de postes.

Combien de personnes disparaissent ?

- Monsieur Le Maire : 4 ne sont pas remplacés.

La question n'est pas liée avec cela, c'est deux choses différentes.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : pour toi.

- Monsieur Le Maire : mais non.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : il y a quand même suppression de 4 emplois.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : non, c'est inexact.

Ce n'est pas des suppressions, c'est des non-remplacements, ce n'est pas pareil.

- Monsieur Le Maire : on ne licencie pas les gens, ils partent.

Carole est partie vers une autre commune.

Elle est partie à Vendin.

Concernant ces suppressions de postes, quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

La prochaine fois, nous mettrons mise à jour du tableau des effectifs.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	25		3

Adopté à la majorité.

9) SERVICE MUTUALISE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la contractualisation avec la ville de Harnes pour l'instruction des autorisations du droit des sols.

Il s'avère qu'aujourd'hui, la commune de Harnes n'est plus calibrée en personnel pour instruire des documents d'urbanisme de Noyelles-sous-Lens.

Il s'agit donc pour le Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer une convention d'instruction des actes d'urbanisme avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Le coût du permis de construire est de 300 €.

Déclarations préalables	210 €
Certificats d'urbanisme (CUB)	132 €
Permis de construire	300 €
Permis d'aménager	360 €
Permis de démolir	90 €

Les dispositions financières sont en cours de réflexion.

Une prochaine réunion de travail « comité de suivi » sur la nouvelle tarification des actes traités par le service aura lieu prochainement.

- Monsieur Le Maire : actuellement, pour l'instruction des dossiers nous travaillions avec la ville de Harnes.

Or, à la ville de Harnes, il y a un membre du personnel qui est parti à la retraite et qui n'est pas remplacé.

Ce qui fait qu'ils sont surchargés au niveau de l'instruction des dossiers.

Ils n'ont plus la possibilité d'accueillir la ville de Noyelles.

Il faut que l'on reparte avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour instruire les dossiers.

Le coût est quand même assez important.

Parce que pour la déclaration préalable, par exemple, à Harnes c'était 140 €, à la CALL c'est 210 €.

Les certificats d'urbanisme à Harnes c'était 80 €, là, c'est 132 €.

Permis de construire à Harnes, 200 € à la CALL c'est 300 €.

Permis d'aménager à Harnes c'est 240 € et à la CALL 360 €.

Et permis de démolir, par contre, là c'était 240 € et à la CALL c'est 90 €.

Là apparemment la CALL doit revoir les tarifs.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, parce que normalement, s'il y a plus de villes, ils doivent baisser, non ?

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas évident parce qu'après, si tu as une augmentation du nombre de villes tu es obligé d'embaucher du personnel.

Ce n'est pas sûr, mais néanmoins, il y a une réflexion qui est faite au niveau de la CALL sur les tarifs.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : nous ne pourrions pas avoir le détail des deux tarifs parce que là, nous n'avons aucun document.

- Monsieur Le Maire : je viens de le dire, note.

Tu l'auras dans le compte-rendu du Conseil Municipal.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : si tu l'avais mis tout de suite, ça aurait été bien.

D'autre part, ça faisait combien de temps que nous avons passé cette convention ?

- Monsieur Le Maire : avec Harnes, ça fait trois-quatre ans.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et ils n'avaient pas prévus que leur personnel partirait en retraite ?

- Monsieur Le Maire : je pense que si mais ça nous a permis pendant trois-quatre ans de bénéficier d'un tarif intéressant pour la collectivité.

Nous savions qu'à un moment donné, ça allait s'arrêter.

Nous en avons profité au maximum.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

10) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION « DÉVELOPPEMENT SÉJOURS ENFANTS » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le précédent contrat étant arrivé à échéance le 31 décembre 2018, il y a lieu de renouveler celui-ci afin de permettre de finaliser les engagements respectifs entre La Caisse d'Allocations Familiales et la collectivité du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Cette prolongation reconduit en l'état les engagements pris lors de la précédente convention.

2 places supplémentaires seront financées pour les séjours hiver et été, ce qui porte le nombre à 45.

Pour Rappel:

- La Caisse d'Allocation Familiale cofinance à 50 % de la dépense nette municipale, après déduction de l'Aide aux Temps Libres, sur les séjours dont le coût sera plafonné à 850,00 € par séjour et par enfant.

- Monsieur Le Maire : c'est une délibération que l'on prend habituellement à chaque début d'année.

C'est pour renouveler la convention du 1^{er} janvier au 31 décembre, en sachant que cette année, nous aurons deux places supplémentaires pour les colos d'été et les colos d'hiver.

C'est intéressant quand même, parce que ça nous évite de laisser des enfants sur le côté.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

11) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE (DT – DICT) :

Dans le cadre de la réforme « Anti-endommagement des réseaux » communément appelée « Réforme DT-DICT », la Communauté d'agglomération a engagé une démarche de mutualisation, avec pour objectif la mise en place des outils indispensables à l'exécution de la nouvelle réglementation, à destination des communes de l'agglomération et de la Communauté d'agglomération.

Pour rappel en 2018, un groupement de commande portant sur le « Géo référencement des réseaux sensibles et non-sensibles » a été conclu avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

L'étape suivante de la démarche engagée est de confier à une société via un service internet, les missions de :

- * Saisie et envoi des déclarations de travaux (DT, DICT, DT-DICT conjointe, ATU),
- * Gestion et envoi des récépissés,
- * Partage de dossier (échanges de dossiers entre maître d'ouvrage, maître d'œuvre et exécutant de travaux),
- * Dématérialisation des récépissés et des déclarations.

Ces prestations de service nous sont proposées, par la CALL, à travers une convention de mise à disposition de services, à laquelle est rattaché le contrat conclu entre la Communauté d'agglomération et son prestataire, conformément à l'article L.5211-4-1 III du Code Général des collectivités territoriales.

La convention aura une durée de 2 années.

L'objectif de la convention est de définir les modalités opérationnelles, techniques, administratives et financières de la mise à disposition de la prestation de service concernée.

Le remboursement des frais de fonctionnement du service mis à disposition s'effectuera par l'émission de titres de recettes à l'encontre des communes, sur la base du contrat de service rattaché.

- Monsieur Le Maire : nous en avons déjà parlé.

Il y a une obligation maintenant, de géo référencer tous nos réseaux souterrains.

Le but de cette convention est de nous permettre d'adhérer et d'accéder au site.

C'est vrai que le jour où nous voulons savoir où sont implantés nos réseaux rue de la République, il suffira d'aller sur le site, rue de la République et nous aurons l'emplacement des réseaux.

Le coût de l'acte est de 2,30 € H.T.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : il n'y a pas moyen d'avoir un relevé mensuel ?

- Madame Sabine FINEZ : un forfait.

- Monsieur Le Maire : pour le moment c'est le coût de connexion.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : j'ai assisté à l'assemblée générale des pêcheurs Noyellois et ils m'ont fait remonter un courrier pas très gentil.

Je ne sais pas trop comment l'aborder.

- Monsieur Le Maire : qui t'a fait parvenir un courrier ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : le président de l'association.

Il est un peu pas content vis à vis de la gestion des travaux aux alentours du parc du 14 juillet et des Boclets.

Les Boclets, c'était longuement évoqué lors du dernier conseil et les adjoints ont largement répondu aux interrogations, par contre, il reste quand même le 14 juillet.

Ils parlent de la végétalisation, d'érosion, etc...

Ne serait-ce pas plus gentil, étant donné qu'ils ont quand même 600 licenciés, c'est que les services techniques voient un peu avec eux, les conditions d'entretien.

Apparemment ils ont l'air très inquiet dans le fonctionnement de leur association.

Il faudrait peut-être voir avec eux pour les travaux.

Parce que là, ils reprochent quand même que l'on coupe les sols pleureurs à la base, etc....

C'est une question subsidiaire.

- Monsieur Le Maire : non, ce n'est pas une question subsidiaire.

C'est à dire que nous, on travaille avec une association « 3ID » pour le nettoyage et l'entretien du parc du 14 juillet.

Et c'est vrai que nous avons constaté plusieurs fois que le travail était fait d'une façon un peu cavalière.

C'est à dire qu'ils s'amusaient un petit peu à couper ici et là sans prendre soin des différentes espèces qui étaient là.

Et puis, même du côté où il y a le petit muret où il est écrit Noyelles-sous-Lens, ça n'avait pas été dégagé.

Donc, ce que l'on a eu comme réflexion, nous en avons discuté avec Bernard, c'est que la prochaine fois avant qu'il y ait des travaux d'effectués, par ces différentes sociétés, qu'il y ait une concertation avec le technicien de la commune, les pêcheurs et puis les sociétés pour qu'ils ne fassent pas n'importe quoi comme ça a été fait cette année.

Nous serons vigilants là dessus.

Après les arbres qui ont été coupés, ils ont été coupés parce que ces arbres là devenaient dangereux également et nous ne pouvons pas nous permettre de laisser des arbres qui sont dangereux.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : mais le problème dont ils parlent, c'est qu'ils ont re-végétalisé pour éviter l'érosion.

Ils ont fait un travail d'inventaire, ils ont mis de l'argent, ils estiment quand même que l'on peut discuter avec eux.

Ils reçoivent beaucoup d'extérieurs et je pense que ce sont des gens sérieux.

- Monsieur Le Maire : les sociétés qui ont fait cela, elles ne doivent pas connaître les espèces où alors très peu mais ils sont arrivés avec leurs tronçonneuses et puis ils ont coupé alors qu'il y avait des choses qu'il ne fallait pas couper.

- Madame Maryvonne POULAIN : ce n'est pas la première fois.

Ils saccagent.

Je me demande si c'est vraiment des jardiniers.

- Monsieur Le Maire : non, ce ne sont pas des jardiniers.

Si c'est 3 ID ce sont des personnes en insertion.

- Madame Maryvonne POULAIN : ils doivent quand même être suivis.

Je suis désolée, il y a la vie active qui vient, ils sont suivis sérieusement par quelqu'un de responsable qui leur explique et le travail qu'ils ont fait est formidable.

Parce que c'est le but, c'est justement un travail d'insertion mais là combien de fois, on a déjà vu, il y a un an ou deux, ils avaient tout saccagé au parc du 14 juillet et aux Boclets.

- Monsieur Le Maire : nous allons leur demander obligatoirement qu'ils nous indiquent leur date d'intervention pour que l'on puisse faire une réunion préalable avec nos services et les pêcheurs Noyellois et voir ce qu'il faut couper et ce qu'il ne faut pas couper.

Ce qu'il faut tailler et ce qu'il ne faut pas tailler.

Nous serons vigilants au niveau des deux parcs.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je leur transmettrais, à moins que tu ne le fasses ?

- Monsieur Le Maire : non, ils t'ont adressé la demande, tu peux gérer.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : à l'origine, le courrier c'était pour toi.

- Monsieur Le Maire : oui, mais je n'ai pas à faire le travail des Présidents d'association, c'est à dire que ce n'est pas à moi à distribuer le courrier des associations aux élus.

C'est à eux de le faire et pas à moi.

Nous serons vigilants cette année pour faire vraiment attention à la préservation, surtout de la flore, parce que, que ce soit l'association des pêcheurs ou la collectivité, nous mettons de l'argent pour que l'on arrive à avoir quelque chose de bien et puis c'est vrai qu'à un moment donné on se rend compte que c'est saccagé tout cela par méconnaissance et je trouve que ce n'est pas normal que des sociétés dont le but est de préserver les espèces qui sont là, détériorent par méconnaissance.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je pense que lorsque l'on fait les appels d'offres, il faudrait rajouter un peu ce point, ou l'élaborer un peu plus.

C'est vrai que l'on a des sociétés qui sortent les tronçonneuses et qui y vont, alors qu'en fait, s'ils étaient bien encadrés, le travail serait mieux fait.

si - Monsieur Le Maire : c'est à dire que l'on est en train de changer notre fusil d'épaules, je puis dire, au niveau des entretiens des espaces.

C'est à dire qu'avant, comme on disait, il y avait une méconnaissance, tandis que maintenant nous sommes quand même plus sensible, à tout ce qui est la faune, la flore, à la préservation de nos espaces naturels.

Tu as raison là dessus, je ne suis pas sûr qu'il y ait réellement une connaissance au niveau des entreprises de toutes ces différents espèces et celles qu'il faut tailler et celles qu'il ne faut pas tailler, celles à la limite qu'il faut éliminer parce que voilà, c'est quelque chose qui se prolifère assez rapidement.

Je ne sais pas s'ils ont vraiment des connaissances là dedans.

Il faudrait peut-être qu'à un moment donné, ils s'y mettent aussi.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : surtout que l'on a des techniciens qui sont quand même assez performants.

- Monsieur Le Maire : à notre niveau oui, nous, nous n'avons pas de soucis là dessus.

A partir du moment où tu les laisses faire sans suivi, ils saccagent, alors que normalement, ça ne devrait pas être le cas.

Ils devraient être eux également à même de savoir quelles sont les espèces qu'ils doivent protéger, quelles sont celles qu'ils doivent tailler ou élaguer, voir celles qu'ils doivent éliminer.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : d'où l'intérêt d'insister sur les appels d'offres.

Au moins avoir une ligne qui leur rappelle bien qu'ils doivent faire cela.

- Monsieur Le Maire : mais là c'est pareil, on peut travailler avec « 3ID » qui est une entreprise d'insertion, on sait bien qu'à leur niveau ils n'ont pas, je ne parle pas au niveau des employés, je parle au niveau des techniciens qu'ils ont chez eux, je pense qu'ils n'ont pas les connaissances à ce niveau là.

Et nous, c'est pareil, quand on embauche des entreprises, c'est qu'on leur fait confiance.

On ne peut pas toujours non plus toujours être derrière elles, pour leur dire vous faites ci, vous faites cela, vous coupez si, vous coupez ça, vous ne coupez pas ci, vous ne coupez pas ça.

- Madame Emmanuelle DHONDT : le soucis, c'est qu'ils ne prenaient pas rendez-vous avec le service technique, donc, Julien n'était pas au courant.

Donc, la dernière fois quand on a posé les bacs, Julien a dit que cette année, ils allaient essayer de travailler autrement, savoir quand ils allaient intervenir pour aller avec eux sur le terrain.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : il y a quelqu'un qui fait partie du Conseil d'Administration.

- Monsieur Le Maire : c'est Patrice.

On disait que tu étais le représentant de la municipalité chez 3ID.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : oui.

- Monsieur Le Maire : je pense que la prochaine fois que tu as réunion chez eux, il serait bien de faire remonter toutes ces informations.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : le problème de 3ID, c'est qu'ils doivent faire des économies à mort.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui mais ce n'est pas une raison.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : on supprime du personnel qualifié donc les gars de retrouvent tout seuls sur le terrain.

- Monsieur Le Maire : là, je ne suis pas d'accord parce que la collectivité verse quand même 45 000 € à l'association.

Ce n'est pas négligeable quand même.

Je veux bien travailler pour l'insertion mais si je vois que ça ne fonctionne plus, tant pis, je ne travaillerai plus avec 3ID.

Nous essaierons de trouver une autre entreprise d'insertion.

Parce que l'insertion c'est quand même important, il ne faut pas délaisser une partie du budget à l'insertion mais si 3ID n'est plus capable de le faire nous travaillerons avec une autre.

C'est sur qu'à un moment donné, ils ont été en difficultés, est-ce qu'ils y sont encore je ne sais pas mais c'est vrai qu'il y a un réel laisser aller, nous le constatons quand on travaille avec eux.

Tout n'est pas fait en temps et en heure, à chaque fois, il y a des rappels, on ne sait pas quand ils viennent.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : on voudrait un petit rapport.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : j'ai tous les rapports, mais si tu les vois, tu vas sauter au plafond.

- Monsieur Bernard FINEZ : c'est déjà des questions de moyens.

Ils n'ont pas les moyens de nettoyer les berges, entre les bosquets.

On envoie les gars avec une tondeuse c'est tout.

Il faut une débroussailleuse.

que - Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : c'est pour cela que je disais que notre rôle parce l'on y siège et que l'on donne de l'argent, c'est quand même de leur rappeler qu'il y a des règles de travail, que ce sont des espaces verts et qu'ils se ré-organisent dans ce sens là.

- Monsieur Louis ALEXANDRENNE : ce n'est pas une question, c'était par rapport au décès de notre collègue, Philippe.

Son remplacement et on aurait pu ne serait-ce faire qu'une minute de silence.

- Monsieur Le Maire : oui tu as raison.

Son remplacement est automatique. C'est à dire que dès qu'un conseiller municipal décède, systématiquement c'est le suivant sur la liste qui est conseiller municipal, c'est pour cela que Hicham a intégré le conseil municipal.

Comme il n'est pas là ce soir, je n'ai pas pu faire comme habituellement son intégration, je le ferai la prochaine fois.

Mais c'est vrai que pour Philippe, nous aurions pu faire une minute de silence.

Il nous a quitté assez brutalement.

Sa santé c'est détériorée très rapidement.

C'est quelqu'un qui va énormément me manquer parce que c'était un conseiller municipal présent, disponible pour la population et même pour nous.

Ça va nous faire un très grand vide.

Il faut que l'hécatombe arrête un jour parce que nous perdons des gens importants que nous estimons beaucoup.

Tu as raison, j'aurai dû le faire dès le début.

En sa mémoire, je vous demanderai de bien vouloir faire une minute de silence.

- Madame Maryvonne POULAIN : juste une question, au niveau de la route nationale, les problèmes que l'on rencontre pour faire la fibre avec le BHNS qui a carrément macadamisé, même les trappes qui permettaient aux habitants d'avoir la fibre.

Est-ce que le problème va être résolu ?

Est-ce que vous l'avez remonté ?

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : le problème a été remonté.

Ce matin, j'ai eu le SMT qui m'a dit que c'était en cours de traitement parce que dans un mois et demi le bus est censé être en route et le chantier va se terminer et si les réserves ne sont pas levées.

C'est un problème d'assurance et en termes de délais, je ne vous raconte pas.

On fait le maximum, d'ailleurs Michel gère encore le BHNS, donc, on essaie de faire, de régler le sujet le plus vite possible.

Parce que là, c'est la fin de chantier et la fin de chantier c'est toujours une galère.

Mais nous en avons parlé, nous sommes sur le sujet.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais là aussi, c'est aberrant, on sait qu'on est en train d'installer la fibre, mais ceux qui mettent du macadam est-ce qu'ils ne peuvent pas non plus, avoir l'intelligence de se dire, on ne va pas macadamiser les trappes qui servent à mettre la fibre.

Et ça va être fait quand ?

On s'explique pas qui, mais ce sont des techniciens, ça fait peur.

- Monsieur Le Maire : il y a des choses que je trouve aberrantes.

J'ai pris la rue de Courtaigne.

Tout en haut de la rue de Courtaigne, j'ai voulu tourner à gauche, pour aller vers Billy.

Il y a tout de suite un feu et on ne peut mettre que deux voitures.

- Madame Maryvonne POULAIN : ils ouvrent le 1^{er} avril, je pense qu'ils auraient dû repousser un petit peu.

- Monsieur Le Maire : en plus, j'ai déjà vu des bus emprunter la voie centrale.

- Monsieur Bernard FINEZ : parce qu'ils n'avancent plus avec les voitures.

- Madame Maryvonne POULAIN : moi, j'ai vu beaucoup de voitures stationnées sur le central.

- Monsieur Le Maire : à Lens, je ne sais plus par où je vais passer pour aller au boulot.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : tu n'as même plus le temps de passer ta vitesse.

- Monsieur Louis ALEXANDRENNE : il y a des municipalités qui voudraient la gratuité des bus pour les demandeurs d'emploi.

Je ne sais pas.

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas un problème communal, c'est un problème de la CALL et c'est elle qui peut décider de la gratuité ou non des bus sur notre territoire.

Il devrait y avoir une négociation qui devrait avoir lieu entre les différents groupes politiques pour savoir la gratuité ou pas.

Mais de toute façon ce qu'il faut savoir, c'est que ce soit gratuit ou pas il faut quelqu'un qui paye.

Il faut savoir que nous sommes quand même une communauté d'agglomération qui n'est pas si riche que cela.

La gratuité des bus et je l'avais dit l'autre fois, c'est 5 millions d'€.

Les 5 millions d'€, il faut quand même les trouver.

Et si c'est la Communauté d'agglomération qui paie les 5 millions, à un moment donné, il va falloir aller les chercher quelque part.

Nous ne sommes pas comme certaines agglomérations, où elles sont beaucoup plus riches que nous et elles peuvent se permettre de faire la gratuité.

Moi, personnellement, je suis contre la gratuité.

J'ai toujours été contre, néanmoins, je suis pour qu'il y ait des tarifs préférentiels pour certaines catégories de personne.

Pour les demandeurs d'emplois, pour les étudiants.....

C'est ce qui existe déjà de toute façon.

Mais la gratuité, je ne suis pas pour.

J'estime que l'on peut donner, même si peu soit-il, quelque chose.

Après, c'est la CALL qui décidera mais de toute façon il va falloir s'y pencher assez rapidement parce que le BHNS démarre le 1^{er} avril.

Qu'il y ait une période de gratuité pendant 1 ou 2 mois, je ne suis pas contre, pour découvrir ce qu'est le BHNS, comment ça fonctionne mais sur du long terme, je suis contre.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : est-ce que l'on paye vraiment 100 % du dû ?

Moi personnellement, je suis pour la gratuité.

Qui va prendre le bus ?

Ce n'est pas les cadres, ou très très peu.

Globalement, ce sont les scolaires qui vont le prendre ce bus.

Et après quand ils ont leur voiture, ils ne le prennent plus.

Après ce sont des gens sans revenus qui n'ont pas de véhicule mais tu n'as pas de grosses catégories intermédiaires qui vont l'emprunter.

Même en appliquant des tarifs réduits, tu n'auras pas forcément beaucoup de gens qui vont le prendre en plus.

C'est ma position.

- Monsieur Le Maire : après je suis tout à fait d'accord avec toi sur certains principes.

Mais je dis que les 5 millions d'€, il faut aller les chercher.

Nous ne sommes pas une communauté d'agglomération riche.

Qui va subir ces 5 millions d'€, il faut bien aller les chercher quelque part.

Ce sont les gens qui payent des impôts.

Parce que systématiquement la CALL va augmenter.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je préfère payer plus d'impôts pour la gratuité du bus que pour compenser le manque à gagner d'impôt sur la fortune.

Là au moins c'est clair, c'est social, ça fait participer le citoyen et j'ai les moyens de le faire.

- Monsieur Le Maire : après il y a des gens qui vont te dire, c'est moi qui paye le BHNS alors que je ne l'emprunte pas.

Affaire à suivre.